Questions orales

M. Mulroney: Depuis que nous sommes au pouvoir, en dépit du fait que le déficit budgétaire dépassait de beaucoup le déficit prévu dans les documents de février, nous avons quand même pris des mesures pour aider les nécessiteux en novembre et de nouveau en décembre, notamment pour les anciens combattants, les personnes âgées et d'autres. Nous allons poursuivre dans cette voie.

J'admets volontiers que nous ne pouvons tout régler du jour au lendemain à cause du fouillis incroyable dont nous avons hérité, mais nous mettons au point un programme qui nous permettra d'aider toujours davantage nos concitoyens qui ont besoin d'assistance.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA QUESTION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il reste que le premier ministre a carrément manqué à une promesse très précise qu'il avait faite aux retraités qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables de notre société.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Broadbent: Au moment où son parti était dans l'opposition, celui-ci avait retenu une page complète de publicité et avait dépensé \$30,000 pour dénoncer la suppression de l'indexation des pensions que le gouvernement fédéral proposait soi-disant, soulignant à juste titre combien cette mesure serait néfaste pour les citoyens âgés et invitant les Canadiens à demander à leur gouvernement de s'en abstenir. Puisque les Canadiens avaient été invités à faire comprendre au gouvernement de reconsidérer son projet, le premier ministre est-il prêt à promettre aux retraités que s'ils lui font comprendre qu'ils souhaitent le maintien de l'indexation, son gouvernement va reconsidérer sa décision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député n'aide pas la Chambre quand il compare la situation économique de 1981 avec celle d'aujourd'hui. Nous nous souvenons tous, du moins c'est mon cas, qu'à ce moment-là le taux d'inflation était de 11 ou 12 p. 100. La situation était bien différente de celle d'aujourd'hui étant donné que le taux n'est que de 4 p. 100. A ce moment-là, puisqu'il en était question, la désindexation aurait entraîné de graves conséquences pour les Canadiens. Cependant, dans l'état actuel des choses les Canadiens demeurent bien prémunis puisque l'indexation s'appliquera au-delà des 3 p. 100 d'inflation.

ON DEMANDE QUE LES RETRAITÉS SOIENT CONSULTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la seule chose que garantisse le budget aux retraités c'est qu'en l'espace de cinq ans, leur pension aura diminué de \$600 et que dans 15 ans d'ici, elle aura baissé de \$1,500. Voilà le genre de garantie que leur donnent les conservateurs.

Étant donné que le gouvernement nous a tellement parlé de consultation, même s'il n'a pas tenu compte de l'avis des retraités, va-t-il maintenant les consulter sur les retombées du budget et, à supposer qu'ils réclament à nouveau la pleine indexation, aura-t-il l'honnêteté, étant donné ses engagements précédents, d'acquiescer à leur requête?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous voyons à la Chambre aujourd'hui de nombreux députés conservateurs qui se sont mis à consulter au cours des derniers jours. La réaction au budget a été positive. Les personnes âgées expriment leur point de vue de la façon suivante: «Oui, nous savons qu'il y aura un certain . . . »

M. Fulton: Nommez-en un seul qui soit d'accord avec vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, si le député me laisse terminer.

Une voix: George Hees.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les personnes âgées s'expriment ainsi: «Oui, c'est un petit sacrifice qu'on nous demande de consentir comme à tous les Canadiens, et nous le ferons parce que nous nous inquiétons de l'avenir de nos petitsenfants, de la façon dont les déficits relancent l'inflation, et aussi parce que nous nous inquiétons de l'endettement massif si onéreux pour notre pays». Ce sont les raisons qui incitent ces personnes âgées à dire: «Vous êtes dans la bonne voie».

L'ADMINISTRATION

LA CONDUITE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE SON REMPLACEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Lorsqu'il a lancé contre moi hier une accusation d'une fausseté flagrante et qu'il l'a ensuite retirée, il cherchait à protéger un solliciteur général qui a un sens pervers de l'usage de ses pouvoirs. C'est à cela que je veux revenir, demander au premier ministre comment il peut garder au cabinet un solliciteur général qui est intervenu spontanément pour protéger un ami en prenant parti dans une procédure ouverte devant une commission fédérale. Le premier ministre ne comprend-il pas que c'est là un message intimidant à envoyer aux plaignants des tribunaux et commissions fédéraux? N'est-ce pas un motif suffisant pour remplacer le solliciteur général par quelqu'un qui respecte ses fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai appris que dans l'échauffement des débats, il se fait de temps à autre à la Chambre des déclarations qui ont pour effet imprévu d'exprimer une opinion injuste à l'égard d'autres députés. Tel fut le cas pour une partie de ma déclaration d'hier au sujet du député. Je lui ai écrit aujourd'hui pour retirer cette déclaration, et je le fais de bonne grâce en m'excusant auprès de lui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai lu le compte rendu de la déclaration du solliciteur général. De la façon dont je la comprends, il a dit aux médias qu'il regrettait que ses propos aient été entendus de telle sorte. Il a ajouté que si tel était le cas, il aurait préféré ne pas s'être exprimé de cette façon dans le passage en cause. Dans ces conditions, et compte tenu des excellentes marques de probité que le solliciteur général a données pendant tant d'années, je suis persuadé qu'il continuera de se comporter avec beaucoup d'honneur.